



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE SCOLAIRE**

Rue de Thin  
Médiathèque Yves Coppens  
08460 SIGNY L'ABBAYE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

-----  
**Séance du 1<sup>er</sup> février 2022**  
-----

Convocation adressée le 26 janvier 2022, aux Membres du Comité Syndical conformément aux dispositions de l'article L.121 du Code des Collectivités territoriales à l'effet de réunir l'Assemblée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE
- 2- PRELEVEMENT MENSUEL RESTAURATION SCOLAIRE- DEFINITION DU MONTANT ANNUEL
- 3- ASSURANCE STATUTAIRE- RENOUELEMENT DU CONTRAT
- 4- QUESTIONS DIVERSES

Le 1<sup>er</sup> février 2022 à 18h00, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans une salle de la Médiathèque 08 SIGNY-L'ABBAYE, sous la présidence de Mme Mélanie LESIEUR.

Etaient présents : Mr CHEVANNE Jean-Yves- (Communauté de Communes Ardennes Thiérache) - Mr GILLET Cyril (Dommary) - Mme CERTAIN Julie -Mr COLAS Daniel (Lalobbe)- Mr BELTRAMI Florent (La Romagne) - Mr LACAILLE Raphaël (Montmeillant)-Mme LESIEUR Mélanie et Mme JEUNIEAUX Sophie (Signy l'Abbaye).

Etaient absents excusés : Mr DUCLOS Bruno (Montmeillant)- Mr LINDRON Jean Christophe (La Romagne).

Etaient absents : Mme PORTEU Carole (Dommary)- Mr TATON Régis (Communauté de Communes Ardennes Thiérache) - Mr BARSZOWSKI Cédric- Mr BOUZAIN Cédric (Neufmaison).

Secrétaire de séance : Mr Florent BELTRAMI.

*Mr DUCLOS Bruno absent excusé, a donné pouvoir à Mr LACAILLE Raphaël pour voter en ses lieu et place.*

Mme LESIEUR Mélanie, Présidente, ouvre la séance à 18h15 et le procès- verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

L'Assemblée passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour après avoir accepté d'ajouter le point suivant :

- Assurance statutaire- renouvellement du contrat

1- **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE-D2022/01** :

Mme la Présidente propose l'ouverture d'une ligne de Trésorerie auprès d'un établissement bancaire pour palier au problème de trésorerie momentané.

La capacité de couverture du SI Pôle Scolaire est réduite,

Les charges de début d'année impactent la trésorerie du SI Pôle Scolaire de Signy l'Abbaye dans l'attente du versement des contributions financières des communes, du versement de subventions d'Etat attendues, par sécurité et confort de gestion, il convient de prévoir un préfinancement bancaire pour éviter des difficultés de trésorerie.

- DECIDE de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de **50 000 Euros**, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur **l'Euribor 3 mois + 0.90 %**.

Taux plancher = marge.

Commission d'engagement de 0.20 %

- Ouvre au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

- Prend l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances, Autorise la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération à Mme la Présidente pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

(Présents : 8- Votants :9- Pour :9 )

## **2- PRELEVEMENT MENSUEL RESTAURATION SCOLAIRE- DEFINITION DU MONTANT ANNUEL- D2022/02**

DECIDE de fixer à 560 € le montant forfaitaire annuel pour le prélèvement automatique du service restauration scolaire. Le montant mensuel du prélèvement est égal à un neuvième du montant forfaitaire.

CHARGE la Présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Présents : 8- Votants :9- Pour :9 )

## **3- ASSURANCE STATUTAIRE- RENOUELEMENT DU CONTRAT- D2022/03 :**

APPROUVE les taux, les éléments optionnels et les prestations :

Les options choisies :

- . Charges patronales : 44 %
- . Supplément familial de traitement : **oui**
- . Indemnités Accessoires (Régime indemnitaire, primes) : **non**

AUTORISE le Président, à signer le contrat CNP Assurances, Conditions Générales 2065, pour ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L., à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 Décembre 2022,

DEGAGE les crédits correspondants.

(Présents : 8- Votants :9- Pour :9 )

## **4- QUESTIONS DIVERSES**

Mme la Présidente invite les membres du comité syndical à participer la réunion qui aura lieu le mercredi 16 février 2022 à 18 heures : rencontre avec l'Association RENARD – phénomène des chauves- souris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

La Présidente  
Mélanie LESIEUR